

---

---

**N° 1997-2185 - domaine et administration générale + finances et programmation - Lyon 9° - Cession, au SYTRAL, du tréfonds de divers immeubles communautaires situés rue de la Piémonte et montée de Balmont - Département de l'action foncière - Subdivision val de Saône -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant la cession, par la Communauté urbaine, au SYTRAL, représenté par la SERL en vertu d'une convention de mandat du 17 mars 1992, de volumes du tréfonds de divers immeubles communautaires situés à Lyon 9°, en vue de l'aménagement des transports en commun en site propre à Lyon 9° - la Duchère.

Il s'agit de :

Immeubles concernés			Emprise en tréfonds			Reliquat
section	numéro	rue	surface (en mètres carrés)	hauteur (en mètres)	numéro du lot	numéro du lot
AO	61	rue de la Pié- mente	161	29	1	2
AP	53	montée de Balmont	63	19	1	2
AX	73	2, rue de la Piémonte	6	30	1	2

Aux termes du compromis qui vous est présenté, cette cession interviendrait au prix de 3675 F comprenant une indemnité de remploi de 175 F admis par les services fiscaux ;

**B - Propose** d'approuver ce document, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ainsi que l'inscription de la recette ;

Vu ledit document ;

Vu la convention de mandat passée entre le SYTRAL et la SERL le 17 mars 1992 ;

Oùï l'avis de l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**2° - La cession** en résultant fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession du patrimoine communautaire : 3 675 F en recettes - compte 675 100 - fonction 651,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 3 675 F en dépenses - compte 675 100 - fonction 655 et en recettes - compte 211 800 - fonction 651.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,